

QUELLE ATTITUDE ADOPTER

face aux assureurs prévoyance/ santé après la crise sanitaire ?

Pendant cette période inédite, le courtier en assurances Diot accompagne ses clients qui traversent une crise économique et une révolution organisationnelle majeure pour les conseiller, expliciter les positions des assureurs et surtout défendre leurs intérêts. ***La parole à Anne-Jacques de Dinechin (92) Président du directoire et Emmanuel Priou, directeur du département assurances de personnes au sein de Diot.***



Anne-Jacques de Dinechin (92)

Quel est le positionnement de Diot-LSN ?

Avec 180 M€ de chiffre d'affaires et plus de 1 000 collaborateurs nous sommes une référence dans le courtage d'assurances et accompagnons les entreprises, du CAC40 aux PME, dans leurs problématiques de risques affectant leurs activités et leurs équipes.

Comment Diot accompagne-t-il ses clients dans leur révolution organisationnelle ?

La Covid-19 a accéléré la transformation des entreprises notamment par la mise en place de nouveaux modes de travail qui seront sources d'inconfort pour les équipes comme pour le management.

Nous pensons qu'il est possible d'utiliser les dispositifs de protection sociale, les services proposés par les organismes d'assurances et les solutions existantes sur le marché pour accompagner cette mutation.



Emmanuel Priou

Quel a été l'impact de la Covid sur les remboursements des régimes de frais de santé ?

Pendant le confinement, nous avons constaté une baisse globale de 70 % environ des remboursements. Cependant, depuis la fin du confinement, nous assistons à un rattrapage significatif sur l'ensemble des postes. Par exemple, nos remboursements sur le mois de juin 2020 ont augmenté de 10 % par rapport à juin 2019. Sur l'année, les remboursements baisseront mais l'État a déjà annoncé la création d'une taxe rétroactive sur 2020 pour «capter» cette baisse de charges pour les complémentaires.

L'augmentation de la mortalité liée à la pandémie aura-t-elle un impact sur les assurances prévoyance des entreprises ?

Sur notre portefeuille, nous avons constaté sur le 1^{er} semestre 2020 une baisse de la mortalité de l'ordre de 30 %. Ce résultat peut paraître surprenant mais la Covid a touché majoritairement les

personnes de plus de 60 ans qui ne sont en général plus assurées par les programmes des entreprises.

Qu'en est-il de l'arrêt de travail ?

Les arrêts de travail ont augmenté assez fortement et ont été, en réalité, peu absorbés par les contrats d'assurance qui indemnisent généralement les arrêts de travail de plus longue durée.

La pandémie aura-t-elle d'autres impacts sur votre activité en protection sociale ?

Ce sont les conséquences économiques et sociales de la Covid qui pourront avoir des impacts sur notre activité et les assureurs reviennent déjà vers nous pour demander des hausses de cotisations pour 2021. Nous pouvons comprendre certaines de leurs problématiques : les impayés augmentent en raison des défaillances accrues des entreprises ; la mise en œuvre d'une nouvelle taxe et le coût de la portabilité qui couvre gratuitement les anciens salariés bénéficiant de l'Aide au Retour à l'Emploi. Toutefois, ces tendances n'affecteront pas les entreprises dans les mêmes amplitudes et la situation de chacun devra être analysée au cas par cas.

Justement quelle est votre priorité en cette fin d'année ?

Notre défi prioritaire sera d'accompagner au mieux les entreprises dans les renégociations avec leurs assureurs. Nous nous tenons à leur disposition pour étudier leur situation, leurs résultats et pour leur proposer des réponses personnalisées. En fonction de leurs impératifs, nous définirons avec eux la meilleure stratégie de renouvellement possible et négocierons au plus juste le coût de leur protection sociale. X